

AS-TU EU VENT ?

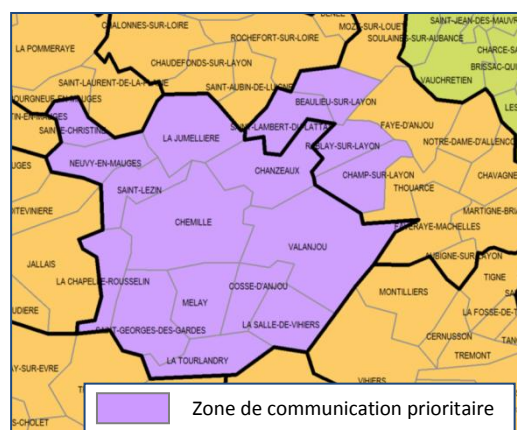
La lettre d'informations de l'association Atout Vent en Chemillois – Numéro 4 – Juin 2013

RENCONTRE AVEC LES HABITANTS

Le premier semestre 2013 aura été celui de la rencontre avec les habitants du territoire pour l'association Atout Vent en Chemillois.

A travers les 16 communes les plus concernées, les membres du conseil d'administration ont **animé 20 réunions** pour présenter le projet du parc de l'Hyrôme!

C'est avec l'agrément de la structure nationale **ENERGIE PARTAGEE** (energie-partagee.org) qui accompagne et finance les projets citoyens de production locale d'énergies renouvelables, que nous avons organisé ces soirées d'échange. Energie Partagée est autorisée à collecter l'épargne publique pour financer des projets locaux, comme le nôtre, en adéquation avec sa charte.



Cette série de réunions permet de mesurer un réel intérêt de la population pour l'idée. Plus de 250 personnes s'inscrivent dans la démarche de financement du projet, quelques unes via Energie Partagée, et la grande majorité en investissant directement dans la société locale créée. Ces **réponses favorables très nombreuses** sont une source de satisfaction et d'encouragement à poursuivre. Par contre, elles nous imposent de faire évoluer la structure juridique envisagée afin de respecter les règles liées à l'offre publique de titres financiers. Les avocats qui travaillent sur notre dossier nous ont demandé un temps supplémentaire pour préparer le montage juridique adapté.

La soirée
du 7 juin est
reportée

En conséquence, nous vous informons que nous sommes dans l'obligation de **reporter la soirée du vendredi 7 juin** et de proposer deux nouvelles dates pour le démarrage des structures qui porteront l'investissement :

- **JEUDI 27 JUIN** pour le lancement de la société des agriculteurs « SEVE »
- **VENDREDI 20 SEPTEMBRE** pour le lancement de la société des particuliers « EO lien »

L'objectif de ces soirées sera de préparer la création des structures juridiques et de recueillir un premier versement du capital social pour le dépôt des statuts. Vous recevrez ultérieurement une invitation personnalisée.

Nous comptons sur vous !

Le conseil d'administration.